

Commune de LAVERNAY
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 28 Mars 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-huit mars deux mil vingt-deux sur la convocation du Maire en date du dix-neuf mars deux mil vingt-deux.

Étaient présents : Mr BAUR Christophe, Mme BORDAS Stéphanie, Mme CHEVALIER Martine, Mme BERGEROT Véronique, Mr FAIVRE Frédéric, Mr PELOT Alain, Mr PUIG Laurent, Mr PATAT Marcel, Mr SEVY Bruno, Mr STIRNEMANN Claude, Mme TOURNIER-ENARD Andrée, Mme VIPREY Delphine.

Absents excusés : Mr DAMBRE Patrick, Mme ROUGEOT Emilie.

Absent : Mr CLERGET Damien.

Pouvoir de Mr DAMBRE Patrick à Mme CHEVALIER Martine.

Mme CHEVALIER Martine est élue secrétaire de séance.

Mr PELOT Alain lit les PV des réunions du dix-sept janvier et du vingt et un février deux mil vingt-deux ; ceux-ci sont adoptés à la majorité (11 pour, 1 abstention).

Ordre du jour :

- 1- Demandes de subvention « associations communales »
- 2- Demande de subvention « Retraite sportive du val marnaysien »
- 3- Compte Administratif / Compte de Gestion – M4 Service énergie photovoltaïque 2021
- 4- Compte Administratif M4 Service énergie photovoltaïque 2021 – Affectation du résultat
- 5- Budget M4 2022 - Service énergie photovoltaïque
- 6- Compte Administratif / Compte de Gestion – M14 Commune 2021
- 7- Compte Administratif M14 Commune 2021 – Affectation du résultat
- 8- Durée d'amortissement – BP principal
- 9- Provision pour dépréciation – BP principal 2022
- 10- Budget principal M14 2022 - Commune
- 11- Participations entre les budgets (Personnel et matériel)
- 12- Vote des taux 2022 des taxes directes locale
- 13- Questions diverses

1 – Demandes de subvention « associations communales »

1.1 Club des 3 moulins N°2022-03-11

Après avoir étudié la demande de subvention de l'association « Club des 3 moulins », le Conseil Municipal décide d'attribuer, à l'unanimité, la somme de 300 €.

1.2 Association Sportive et Culturelle N°2022-03-12

Après avoir étudié la demande de subvention de l'association Sportive et Culturelle, le Conseil Municipal décide d'attribuer, à la majorité (10 pour, 2 abstentions), la somme de 500 €.

1.3 Les Vire-Tamis N°2022-03-13

Après avoir étudié la demande de subvention de l'association « Les Vire tamis », le Conseil Municipal décide d'attribuer, à l'unanimité (Mme TOURNIER-ENARD Andrée et M. Claude Stirnemann, membres de l'association, s'étant retiré au moment de la délibération), la somme de 2.500 € sous réserve de conditions particulières pour les jeunes.

2 – Demande de subvention « Retraite sportive du val marnaysien » N°2022-03-14

L'association « Retraite sportive du val marnaysien » souhaite créer une attractivité touristique complémentaire aux offres existantes sur le territoire de la Communauté de Communes du Val Marnaysien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer à l'association « Retraite sportive du val marnaysien » la somme de 150,00 €.

3 – Compte Administratif / Compte de Gestion – M4 Service énergie photovoltaïque 2021

N°2022-03-15

Le Maire ayant quitté la séance, Mr STIRNEMANN Claude, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif 2021 du budget annexe Photovoltaïque M4 de la commune.

Les résultats du compte administratif à la clôture de 2021 sont les suivants :

BP 2021	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	3 175.13 €	2 762.53 €
Recettes	4 063.83 €	2 665.74 €
Résultats de 2021	Excédent de 888.70 €	Déficit de - 96.79 €
Report résultats de 2020	Excédent de 5 391.68 €	Déficit de - 594.74 €
Résultats de Clôture de 2021	Excédent de 6 280.38 €	Déficit de - 691.53 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 de M. le Trésorier du Grand Besançon conforme au compte administratif de la commune.

4 – Compte Administratif M4 Service énergie photovoltaïque 2021 – Affectation du résultat

N°2022-03-16

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif M4 de l'exercice 2021 présentant :

Un excédent de fonctionnement cumulé de 6 280.38 €,

Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

Un besoin de financement de 691.53 € (déficit)

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

Dépenses : 0,00€

Recettes : 0,00 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves d'investissement / compte 1068 : 691.53 €
- Report à nouveau de l'excédent de fonctionnement : 5 588.85 €

Reprise sur BP 2022 :

Investissement : DI (001) : 691.53 €
RI (1068) : 691.53 €

Fonctionnement : RF (002) : 5 588.85 €.

5 – Budget annexe M4 2022 – Service énergie photovoltaïque N°2022-03-17

Le Maire expose au Conseil Municipal le budget annexe M4 - Photovoltaïque de 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif M4 de 2022 :

BP 2022	Section de fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL
Dépenses	8 345.40 €	3 791.53 €	12 136.93 €
Recettes	8 588.85 €	3 791.53 €	12 380.38 €

6 – Compte Administratif / Compte de Gestion – M14 Commune 2021 N°2022-03-18

Le Maire ayant quitté la séance, Mr STIRNEMANN Claude, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif 2021 du budget principal M 14 de la commune.

Les résultats du compte administratif à la clôture de 2021 sont les suivants :

BP 2021	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	204 095.48 €	185 753.96 €
Recettes	315 305.18 €	154 435.49 €
Résultats de 2021	Excédent de 111 209.70 €	Déficit de 31 318.47 €
Report résultats de 2020	Excédent de 519 890.85 €	Excédent de 26 287.47 €
Résultats de Clôture de 2021	Excédent de 631 100.55 €	Déficit de - 5 031.00 €
Restes A réaliser de 2021		Déficit de - 46 217.00 €
RESULTATS définitifs fin 2021	Excédent de 631 100.55 €	Déficit de - 51 248.00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 de M. le Trésorier du Grand Besançon conforme au compte administratif de la commune.

7 – Compte Administratif M14 Commune 2021 – Affectation du résultat N°2022-03-19

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif M14 de l'exercice 2021 présentant :

Un excédent de fonctionnement cumulé de 631 100.55 €,

Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

Un besoin de financement de 5 031.00 € (déficit)

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement : déficit de 46 217.00 €

Dépenses / RAR : 46 217.00 €

Recettes / RAR : 0,00 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves d'investissement / compte 1068 : 51 248.00 €
- Report à nouveau de l'excédent de fonctionnement : 579 852.55 €

Reprise sur BP 2022 :

Investissement : DI (001) : 5 031.00 €

RI (1068) : 51 248.00 €

Fonctionnement : RF (002) : 579 852.55 €.

8 – Durée d'amortissement – BP principal N°2022-03-20

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que nous devons régulariser l'obligation d'amortissement du compte 204412 sur une durée d'amortissement exceptionnelle d'un an.

BP 2022 : amortissement – compte 2804412 – pour 74.68 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de régulariser l'obligation d'amortissement du compte 204412 sur une durée d'amortissement exceptionnelle d'un an.

9 – Provision pour dépréciation – BP principal 2022 N°2022-03-21

Dans le cadre d'une démarche de gestion responsable et transparente et dans le respect du principe de prudence énoncé dans l'instruction M14, la collectivité peut décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque potentiel mais non certain, apprécié lors de l'élaboration budgétaire. Le régime de droit commun est le régime des provisions semi-budgétaires qui permet l'inscription dans les dépenses réelles de la collectivité d'une dotation en provision, sans contrepartie en recettes d'investissement. Les provisions seront ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elles donneront lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser. Vu la proposition d'inscrire au budget primitif les provisions pour risques ci-dessous au compte 6817 : Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant

La provision est estimée sur la base des taux d'encaissement, du contexte général de recouvrement et du nombre de points de recouvrement récupérés suite aux relances. La provision est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus par la collectivité au minimum une fois par an, plus souvent si nécessaire.

Pour 2022, le risque est estimé à environ 100 % soit 244€

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu les articles L 2321-2 et L 2321-3 du CGCT,

Le conseil, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif les provisions semi-budgétaires telles que détaillées dans le tableau joint.

10- Budget principal M14 2022- Commune N°2022-03-22

Le Maire expose au Conseil Municipal le budget annexe M14 - Commune de 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif M4 de 2022 :

BP 2022	Section de fonctionnement :	Section d'investissement :	TOTAL
Dépenses	752 991.64 €	613 623.64 €	1 366 615.28 €
Recettes	767 659.55 €	613 623.64 €	1 381 283.19 €

11 – Participations entre les budgets (Personnel et matériel) N°2022-03-23

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer les participations ci-après :

Participations entre le budget principal et les autres budgets	BP Photovoltaïque <i>BP annexe</i>	BP Association Foncière
Personnel Technique compte 70878		500 € Compte 621
Matériel Technique compte 70878		500 € Compte 6287
Frais Secrétariat compte 6419	300€ Compte 6215	

12 – Vote des taux 2022 des taxes directes locale N°2022-03-24

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale pour 2022 soit :

- Taxe foncière (bâti) : 28.84 %
- Taxe foncière (non bâti) : 16.01 %

13 – Questions diverses

Un agriculteur exploitant des terrains le long du chemin de Fontenelle s'est permis de couper un certain nombre de branches sans autorisation de la commune (entre autres un sapin devant le cimetière). Un courrier lui sera envoyé pour demander de replanter un nouveau sapin en remplacement.

Le conseil municipal des jeunes : Un courrier doit être envoyé aux jeunes pour définir leurs projets et une réunion sera fixée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00
La prochaine réunion aura lieu le Lundi 28 Avril 2022 à 20h30

Liste des délibérations prises en séance du Conseil Municipal du 28 mars 2022 :

- 2022-03-11 Demandes de subvention « associations communales » - Club des 3 moulins
- 2022-03-12 Demandes de subvention « associations communales » - Association Sportive et Culturelle
- 2022-03-13 Demandes de subvention « associations communales » - Les Vire-Tamis
- 2022-03-14 Demande de subvention « Retraite sportive du val marnaysien »
- 2022-03-15 Compte Administratif / Compte de Gestion – M4 Service énergie photovoltaïque 2021
- 2022-03-16 Compte Administratif M4 Service énergie photovoltaïque 2021 – Affectation du résultat
- 2022-03-17 Budget annexe M4 2022 – Service énergie photovoltaïque

2022-03-18 Compte Administratif / Compte de Gestion – M14 Commune 2021
2022-03-19 Compte Administratif M14 Commune 2021 – Affectation du résultat
2022-03-20 Durée d’amortissement – BP principal
2022-03-21 Provision pour dépréciation – BP 2022
2022-03-22 Budget M14 Commune 2022
2022-03-23 Participations entre les budgets (Personnel et matériel)
2022-03-24 Vote des taux 2022 des taxes directes locale

Signature des Conseillers Municipaux présents au Conseil Municipal du 28/03/2022

PELOT Alain		FAIVRE Frédéric	
STIRNEMANN Claude		PATAT Marcel	
CHEVALIER Martine		PUIG Laurent	
BAUR Christophe			
BERGEROT Véronique		SEVY Bruno	
BORDAS Stéphanie		TOURNIER Andrée	
		VIPREY Delphine	